Mont Saint Aignan

PERMIS DE DÉMOLIR
DÉLIVRÉ PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

CADRE 1 : DEMANDE DE PERMIS DE DÉMOLIR	CADRE 2 : PERMIS DE DÉMOLIR
déposée le 23/12/2024, affichée en mairie le 02/01/2025 Par : Monsieur Leo COIFFIER Demeurant à : 1 impasse des Chasses 76130 MONT SAINT AIGNAN Pour : Démolition partielle d'un bâtiment Sur un terrain sis à : 1 impasse des Chasses 76130 Mont-Saint-Aignan	n° : **PD 076 451 24 00002 2025.205** Type de démolition : Démolition partielle

LE MAIRE

Vu la demande de permis de démolir sus-visée (cadre 1),
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 451-1 et suivants et R 451-1 et suivants ;
Considérant que le bâtiment ne présente pas un intérêt architectural ;

ARRÊTE

Article 1 : le permis de démolir est accordé à Monsieur Leo COIFFIER pour le projet décrit dans le cadre 1 sur une parcelle de terrain cadastrée AH30.

Article 2 : le présent arrêté est transmis au préfet de la Seine-Maritime, il ne devient exécutoire que 15 jours après qu'il a été procédé à sa notification et à sa transmission.

Article 3 : madame la directrice générale des services de la Mairie et monsieur le directeur des services techniques de la Ville de Mont-Saint-Aignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

le 10/02/2025
pour le maire et par délégation

Bertrand CAMILLERAPP
adjoint au maire chargé de l'urbanisme
et du patrimoine